



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 4 avril 2019 par le Ministre, membre du Collège de la Commission Communautaire française, chargé de la Formation professionnelle sur un projet d'arrêté 2019/50 du Collège de la Commission communautaire française 'portant modification de diverses dispositions réglementaires applicables aux fonctionnaires de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle', a été rayée du rôle le 6 mai 2019, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.